

L'Ardenne méridionale, 12^{ème} Parc naturel de Wallonie

Ce jeudi 16 mai 2019, le Gouvernement wallon a reconnu l'Ardenne méridionale en tant que Parc naturel, une décision importante qui a clôturé un processus long de près de cinq ans. Grâce à cette reconnaissance, les neuf communes du territoire disposent maintenant d'un outil structurant qui viendra pérenniser les projets initiés par le Groupe d'Action Locale du même nom et en développer de nombreux autres.



Depuis 2014 et l'union des communes en Association de projet, il aura fallu du temps, de la patience et de la persévérance pour atteindre ce but ! Après la reconnaissance du territoire en tant que GAL fin 2015, l'Ardenne méridionale devient maintenant Parc naturel au terme d'un processus ardu mais enrichissant qui a vu la mobilisation de nombreux partenaires. Plus d'une centaine de personnes ont ainsi pris part au Comité d'étude et aux groupes de travail chargés de définir les actions qui seront menées dans le cadre du Parc naturel, les Conseils communaux ont confirmé à plusieurs reprises l'engagement de leur commune, récemment encore, une enquête publique permettait également aux citoyens de donner leur avis sur les objectifs du Parc, ...

Projet de création, Rapport sur les incidences environnementales et Déclaration environnementale forment ensemble le Plan de gestion du futur Parc naturel et représentent un peu plus de 600 pages qui analysent les atouts et faiblesses de la région, définissent les secteurs à soutenir et les actions à mettre en œuvre dans le respect du décret qui régit les Parc naturels en Wallonie.

Un Parc naturel, qu'est-ce que c'est ?

Ce Parc naturel, c'est avant tout la reconnaissance officielle de la richesse patrimoniale de notre territoire (sa nature, ses paysages, son histoire, ...)

Bien que la dénomination soit quelque peu équivoque, il ne s'agit pas de mettre le territoire sous cloche, d'en faire une réserve géante ou d'y imposer des contraintes supplémentaires, au contraire.

La Wallonie le définit comme « *un territoire d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire* ».

A l'opposé d'une réserve naturelle qui est un espace protégé où les activités humaines sont strictement réglementées, un Parc naturel encourage toutes les activités humaines qui permettent une meilleure qualité de vie en milieu rural tout en respectant l'environnement. Il doit donc être vu comme un outil de développement socio-économique durable.



Le 12^{ème} Parc naturel de Wallonie

Le Parc naturel de l'Ardenne méridionale se joint aux 11 autres Parcs naturels existants en Wallonie, juste après la reconnaissance du Parc naturel de Gaume voisin en 2014 et du Parc naturel des Sources en 2017.

Reconnu pour une période de 10 années renouvelable, notre Parc naturel, avec ses 94.500 hectares et ses 36.000 habitants devrait pouvoir bénéficier d'un soutien wallon de près de 340.000€ par an pour concrétiser les actions prévues, une réelle plus-value pour notre territoire, sans compter les autres appuis financiers qu'il sera possible d'obtenir.

Les 3 axes d'action du Parc sont - la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel,

- les paysages et l'aménagement du territoire,
- le développement rural et économique.

Un axe transversal vise également l'éducation et la sensibilisation à ces matières.

Concrètement, les prochains mois seront consacrés à la mise en place de la Commission de gestion du Parc naturel et de l'équipe technique qui découleront de l'asbl GAL et qui s'attèleront à la conception des projets précis.

Grâce aux communes, à l'appui des forces vives du territoire et à toutes les personnes qui se sont impliquées, ce grand projet fédérateur devrait être opérationnel d'ici fin 2019-début 2020 !

Les thématiques dont le Parc naturel va se saisir :

Nature

Patrimoine naturel : protection de la biodiversité, préservation d'habitats et espèces, ...

Environnement : amélioration de la qualité des eaux et du sol, lutte contre les déchets, recyclage, ...

Paysages et Aménagement du territoire

Paysage : charte paysagère du Parc, entretien et protection des points de vue, formation de guides, ...

Urbanisme et architecture : aménagement cohérent et harmonieux du territoire, valorisation des espaces collectifs, ...

Mobilité : alternative à la voiture individuelle, déplacements moins polluants, ...

Energie : politique énergétique commune, énergie renouvelable, réduction de la consommation, potentiel « biomasse » locale, ...

Développement rural et économique

Agriculture et filière agro-alimentaire : gestion durable et résiliente des exploitations, soutien à la reprise et à la diversification, outils partagés pour la transformation et la commercialisation des produits, culture du sapin de Noël en gestion différenciée, ...

Forêt et filière bois : amélioration de la gestion de la forêt privée, cohabitation entre toutes les fonctions de la forêt, soutien à la filière bois locale et renforcement des circuits-courts, formation de guides, ...

Tourisme et Horeca : stratégie touristique territoriale, création de nouveaux produits, appui à la promotion touristique, renforcement de l'attractivité des sites, ...

Patrimoine, histoire et culture : inventaire et préservation du patrimoine, transmission de l'histoire locale et du savoir-faire artisanal, ...

Ressources du sol et du sous-sol : valorisation et renforcement du recours aux ressources naturelles locales, ...

L'ensemble des actions prévues par le Parc naturel sont reprises dans le Plan de gestion qui est téléchargeable sur le site www.ardenne-meridionale.be/medias/publications/

Le Parc naturel de l'Ardenne méridionale : une évidence et une nécessité !

Faire reconnaître l'Ardenne méridionale comme Parc naturel est pour nous une **évidence** et une **nécessité**.

Une évidence car le territoire formé de nos 9 Communes (Bertrix, Bouillon, Bièvre, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin) répond pleinement à la définition d'un Parc naturel en Wallonie, étant « rural » et « d'un haut intérêt biologique et géographique ».

Un relief varié, façonné par la Semois, la Lesse, la Houille et leurs affluents, de vastes massifs forestiers, le plateau de la Croix-Scaille, la Calestienne sur Wellin, de nombreuses prairies et zones humides, les sites d'extraction de schiste et d'ardoise, ont de fait engendré une diversité importante de milieux naturels et une biodiversité particulièrement riche, sans oublier les paysages, variés eux aussi, qui en découlent, certains étant particulièrement remarquables et reconnus, surtout en vallée de la Semois.

Mais notre région est aussi riche de son patrimoine, matériel, en lien avec la petite et à la grande Histoire, sans oublier son patrimoine culturel immatériel composé du savoir-faire de nos artisans, artistes et habitants, de traditions encore bien ancrées, d'un patrimoine oral étoffé.

Une **nécessité** car ce statut de Parc naturel nous permettra de disposer d'un cadre et de moyens pour continuer à préserver, restaurer et valoriser ces richesses et patrimoines, dans un objectif de développement durable. Il nous permettra aussi de répondre aux nombreux besoins et enjeux de notre territoire : soutien aux activités économiques traditionnelles (agriculture, forêt, extraction, tourisme...), gestion de la mobilité, transition énergétique, intégration des projets d'urbanisation, etc.

Le Parc naturel est l'échelle pertinente pour aborder la plupart de ces enjeux, dans le prolongement de différentes démarches pluricommunales qui nous ont appris à travailler ensemble ces dernières années, en particulier le Groupe d'Action Locale « Ardenne méridionale », actif sur les mêmes neuf communes et qui préfigure en quelque sorte l'action du futur Parc.

Notre volonté est ainsi d'avoir une vision large et ambitieuse des missions de notre Parc naturel et de lui confier des projets dans de nombreux domaines.

Contact :

Association de projet Ardenne méridionale | Grand Place, 25, 6850 Paliseul | 061/46.03.44

Hélène Poncin – Coordinatrice | helene.poncin@ardenne-meridionale.be | 0474/77.38.74



Remerciements du Président

Du GAL Ardenne Méridionale à la reconnaissance officielle du Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale

Si le territoire est reconnu aujourd'hui comme Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale, (réunissant les Communes de BERTRIX-BIEVRE-BOUILLON-DAVERDISSE-GEDINNE-HERBEUMONT-PALISEUL-VRESSE-sur-SEMOIS et WELLIN), il nous faut remonter aux sources du présent projet qui, dès 2014, va débiter son chemin en groupant les communes autour d'une Association de projet puis au sein du GAL Ardenne méridionale, un an plus tard, en 2015.

Des étapes nombreuses, la création d'un Comité de Projets, les réunions intercommunales, avec le soutien des différents Bourgmestres et Echevins et leur Conseils Communaux, les consultations des structures existantes, le recensement des forces et des faiblesses du territoire de chaque entité, des consultations régulières de la population elle-même qui, de suite, devient acteur à part entière tant les habitants adhèrent au présent projet.

Ce territoire de l'Ardenne Méridionale, avec un foisonnement de bonnes volontés, de richesses naturelles, voulait lui aussi forcer en quelque sorte son destin afin d'arriver à être plus fort en se groupant.

Le processus de reconnaissance officielle est un chemin difficile et épineux, mêlant un côté administratif rigoureux, un travail de terrain, des avancées parfois lentes alors qu'une volonté de boucler est derrière chacune et chacun.

L'équipe du GAL « Ardenne Méridionale » a été un soutien exceptionnel tant dans la profondeur de ses travaux que dans la méticulosité pour réaliser des dossiers judicieux avec une finalité toute évidente de réussir !

En tant que Président de l'Association de projet et du GAL de cette Ardenne Méridionale qui aujourd'hui est couronnée du titre de Parc Naturel, j'adresse mes remerciements à Mr Thierry JAUMAIN qui n'a pas ménagé ses efforts depuis toutes ces années pour qu'aboutisse notre projet collectif.

Ensuite, mes remerciements et ma reconnaissance vont à Mme Hélène PONCIN et toute son équipe du GAL qui a tenu la barre elle-aussi par un travail minutieux où rien ni personne n'est oublié. Un travail de fourmi ou de bénédictin, comme vous voulez, et pour lequel je souligne aussi l'esprit d'équipe et de relation humaine au sein du groupement.

Nous ne sommes plus à la traîne : nos communes citées plus haut sont regroupées en Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale, ce qui, de suite, associe Provinces de Luxembourg et de Namur, Maison de Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne et pour partie Maison du



Tourisme de la Haute Lesse, les cours d'eau Semois, Houille et Lesse soit un paysage géographique varié, complémentaire, indissociable...

Ce sont les axes de nos différentes richesses que le Parc va continuer de travailler : l'agriculture, la forêt, les paysages, la faune, la flore, la mobilité, le tourisme, le commerce, les cours d'eau, l'économie et l'emploi et bien d'autres.

Mes remerciements s'adressent à Mr René COLLIN et Mr Willy BORSU, Ministres régionaux Wallons, pour toute l'aide et le soutien apportés à la reconnaissance du dossier, séduits eux-aussi par l'idée de ce Parc Naturel, et par une présentation rigoureuse de cette somme de travail qui n'est qu'un début dans l'offre à venir des années futures !

Le Parc de l'Ardenne Méridionale est né ! Qu'il VIVE longtemps avec la même ardeur que celle vouée pour la reconnaissance. Nous n'en doutons pas tant le staff du Gal, les Communes, et le processus d'aboutissement a déposé une marque indélébile en chacune et chacun des acteurs et des créateurs dudit projet.

Je terminerai en manifestant ma fierté de voir éclore, par ce processus, un mouvement aux retombées économiques certaines et, par le fait même la création de nouveaux emplois dans une zone où nous connaissons pas mal de difficultés.

Michel HARDY

Président du GAL et de l'Association de projet Ardenne Méridionale